

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2022\_078

Séance du lundi 11 juillet 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 05/07/2022

Présents : 12

*L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Secrétaire de séance: Julie DELES

**Présents :** Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

**Représentés:**

**Excusés:** Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

**Absents:**

**Objet: Vente du bâtiment de l'ancienne poste à la CCCML - DE\_2022\_078**

Dans le cadre du projet de construction, par la CCCML, d'une nouvelle Maison du Mont Lozère qui regroupe l'office de tourisme, un musée du Parc National des Cévennes, un Point d'information de l'entente causse cévennes UNESCO et des bureaux pour le PNC et l'Office de Tourisme il est nécessaire de vendre à la Communauté de communes la parcelle D 776 où se trouve le bâtiment de l'ancienne poste.


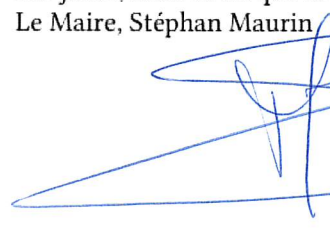
Une estimation des domaines a été faite, fixant le prix du bâtiment à 117 000 €

Monsieur le Maire propose de vendre le bâtiment à ce prix.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTÉ** de vendre la parcelle D 776, de 438 m<sup>2</sup>, comprenant le bâtiment de l'ancienne poste, à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère pour un montant de 117 000 €. Les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2022 048-200057594-20220711-DE_2022_078-DE